



Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-028

Nombre de conseillers  
en exercice 19  
Présents 14  
Votants 18

L'an deux mille vingt deux,  
le quatre du mois de juillet,  
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Saint-Laurent-  
sur-Saône, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2022

**Présents :** M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN, Mesdames GAULTHER et MELLAC, Adjoint ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE, et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAMBARD (arrivé à 19h05), MACQUET (arrivé à 19h15), Conseillers Municipaux.

**Excusés :** Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale ; Monsieur Jean CHAREYRE, Conseiller Municipal.

\*\*\*\*\*

**OBJET :**

**APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE MÂCONNAIS  
BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION (M.B.A.)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-17 et L.5216-5,

VU les statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération,

VU la délibération n°2022-023 du Conseil Communautaire de M.B.A. du 7 avril 2022 portant modification des statuts de M.B.A. relative au transfert de la compétence « Pose et entretien de la signalétique, du balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le schéma directeur de la randonnée de M.B.A.»,

Considérant que les communes membres peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE D'APPROUVER la modification des statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération (M.B.A.), notamment afin d'inscrire la compétence « Pose et entretien de la signalétique, du balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le schéma directeur de la randonnée de M.B.A. » dans les compétences supplémentaires de M.B.A., conformément aux statuts joints en annexe.

Certifié exécutoire

12 JUL. 2022

Reçu en Préfecture le

12 JUL. 2022

Publié ou notifié le

12 JUL. 2022

Le Maire fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Jacques DOUSSOT Au registre sont les signatures,

Affiché le 8 juillet 2022

Pour copie conforme, en mairie le 11 juillet 2022